



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de CANDIARD (Céline), CAVAILLÉ (Fabien), DUMAS (Catherine),
KARSENTI (Tiphaine), ZANIN (Enrica), « Établissement du texte », *Théâtre
complet*, Tome IV, HARDY (Alexandre), p. 399-403

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-08682-6.p.0399](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-08682-6.p.0399)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de
communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2019. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Nous utilisons ici les éditions anciennes mentionnées dans l'introduction générale. Le texte retenu est, à quelques détails près, celui de l'édition de 1626.

Nous avons modernisé l'orthographe, y compris celle des noms propres : nous écrivons ainsi « Don Juan » au lieu de Dom Yuan, « Sinan Pacha » au lieu de « Sinan Bascha ».

LA GRAPHIE

Selon l'usage des éditions modernes, nous avons retranscrit en caractères romains l'intégralité du texte dialogué, qui était en italiques dans l'édition d'origine, tandis que le texte de l'Argument, les noms des personnages, les rubriques de scènes et d'actes étaient en caractères romains. Nous avons mis en majuscules les noms de personnages précédant les répliques.

Nous avons remplacé la minuscule par une majuscule dans les mots « Amour » (v. 2, 760, 1281 (2 occurrences)), « Ciel » (v. 605) et « Cieux » (v. 381 et 707), « Dieu » (v. 598 et 1178), « État » (v. 895, 1010), « Infidèle » (v. 1034, 1285), « Majesté » (v. 456, 1129, 1199, 1224, 1303), « Monseigneur » (v. 829), « Nature » (v. 346, 880), « Parque » (v. 229, 862), « Tout-puissant » (v. 1236).

Inversement, nous avons remplacé la majuscule par une minuscule pour le mot « commune » (v. 776).

Nous avons mis en majuscules les noms des personnages qui figuraient initialement en minuscules avant les répliques.

Erreurs de composition corrigées :

- v. 108 : Oû/Ou – v. 684 : où/ou
- v. 141 : n'eut/n'eût
- v. 184 : fut/fût
- v. 485 : haute/haut
- v. 645 : Hercul/Hercule
- v. 689 : ou/où – v. 320, 956, 962, 963 : Ou/Oû –
- v. 776 : leur nuire, confrontée, / leur mine confrontée,
- v. 790 : put/fût
- v. 1085 : a/à
- v. 1210 : Veillez/Veuillez
- v. 1247 : où/ou
- v. 1260 : Quand à / Quant à
- v. 1354 : à/a
- Adoption de la graphie « plus tôt », au lieu de « plutôt » (v. 1222).

ORTHOGRAPHE ET PONCTUATION

Conformément à la charte établie par Garnier, nous avons modernisé l'orthographe – sauf dans les cas où la rime en aurait été affectée. Par ailleurs, nous nous sommes efforcés de respecter le plus possible la ponctuation d'origine. Néanmoins, compte tenu des difficultés inhérentes aux textes de Hardy, nous avons dû moderniser la ponctuation dès que la compréhension risquait d'en souffrir ou que les usages du XVII^e siècle heurtaient trop les pratiques actuelles. Nous dressons ici la liste des modifications que nous avons apportées au texte toutes les fois qu'elles nous ont paru nécessaires.

- Adjonction d'une virgule

Entre un nom et une apposition ou un groupe qui s'y rattache, selon l'usage du français moderne après « Marquis de Cotron » et la première occurrence de « Don Juan » (Argument), « Comte » (v. 199), « l'indiscret » (v. 317), « l'envie » (v. 472), « conseil » (v. 551), « Calabre » (v. 887), « Marquis » (v. 1162).

Avant et/ou après une interpellation faite à quelqu'un :

Après « Nourrice » (v. 109), « Permets-le » (v. 181), « afflige » (v. 295), « plus » (v. 351), « là-dedans » et « ma vie » (v. 711), « hôte » (v. 820), « Page » (v. 841), « Monarque » (v. 1015), « mon âme » (v. 1127), « Prête » et « moitié » (v. 1148), « Parque » (v. 1212), « reste » et « madame » (v. 1221), « Marquis » (v. 1283), « deuil » (v. 1357).

Dans d'autres cas (mise en valeur d'un adjectif, d'un participe, d'un adverbe ou d'un groupe à valeur circonstancielle) :

Après « trahisse » (v. 62), « Pitoyable » (v. 155), « porte » (v. 157), « hardie » (v. 336), « Qui » (v. 414), « donc » (v. 612), « connu » (v. 644), « Roi » (v. 647), « beau » (v. 655), « nous » (v. 732), « donc » (v. 753), « vie » et « indomptable » (v. 756), « que » (v. 826), « m'approche » (v. 951), « sait » (v. 977), « innocent » (v. 998), « pis » (v. 1022), « approcher » (v. 1099), « Qui » et « accomplis » (v. 1137), « pouvait » (v. 1207), « suis » (v. 1218), « trop » (v. 1228), « assurer » (v. 1229), « empêcher » (v. 1234), « prix » (v. 1261), « oiseau » (v. 1268), « Qui » et « perdu » (v. 1284), « Cour » (v. 1315), « vérité » (v. 1326), « Estime » (v. 1366), « discret » (v. 1401).

À la fin des v. 750, 1003.

– Suppression d'une virgule

Entre un sujet (parfois suivi d'une courte proposition relative) en fin de vers et un verbe situé au vers suivant :

À la fin des v. 239, 301, 449, 459, 530, 1037, 1047, 1284, 1295, 1335, 1357, 1361, 1377.

Cas de suppression de virgule en cours de vers entre un sujet et un verbe : après « refus » (v. 65), « force ouverte » (v. 738).

Entre un verbe (parfois suivi d'un complément circonstanciel) en fin de vers et un complément d'objet direct ou indirect placé au vers suivant :

À la fin des v. 177, 377, 413, 806, 899, 919, 935, 1139, 1189, 1343, 1383.

Entre un complément d'objet direct en fin de vers et un complément d'objet indirect placé au vers suivant :

À la fin des v. 275, 627, 811.

Entre un nom et un complément de nom :

À la fin des v. 432, 867, 1293.

Entre un verbe intransitif en fin de vers et un complément de lieu placé au vers suivant :

À la fin du v. 53.

Pour éviter une pause entre un nom en fin de vers et un groupe qui le complète placé au vers suivant : à la fin du v. 1041.

Deux autres virgules ont été supprimées, entre des mots que le français moderne ne peut séparer : en cours de vers entre « ne suis » et « que » (v. 421), entre « celui » et « de » (v. 693).

– Remplacement d'une virgule par une ponctuation plus forte :

Par un point : fin des v. 21, 31, 42, 48, 57, 92, 142, 206, 216, 220, 256, 316, 324, 424, 490, 609, 611, 628, 644, 722, 752, 754, 775, 835, 840, 928, 948, 1011, 1040, 1114, 1176, 1193, 1264, 1279, 1294, 1304, 1312, 1329, 1338, 1354, 1378, 1406.

En fin de réplique : fin du v. 478.

Par un point-virgule : fin des v. 2, 264, 354, 452, 526, 535, 730, 732, 745, 788, 813, 826, 884, 902, 939, 1052, 1053, 1064, 1120, 1202, 1227, 1246, 1260, 1274, 1326, 1341, 1373.

En cours de vers : après « ports » (v. 1025), « peut » (v. 1221), « pourtant » (v. 1381).

Par un point d'interrogation : fin des v. 29, 154, 356, 466, 769, 1076, 1270.

En cours de vers : v. 177 après « faites-vous », v. 317 après « non »

Par un point d'exclamation : fin des v. 40, 287, 407, 408, 410, 460.

Par deux points : fin des vers 501, 664, 739, 819, 1091.

Par des points de suspension : fin des v. 701, 1177.

– Remplacement de deux points :

Par un point : fin des v. 76, 108, 178, 186, 242, 262, 282, 359, 406, 548, 634, 654, 660, 686, 822, 882, 921, 938, 967, 1062, 1105, 1352 ; par un point-virgule : 671, 766, 952, 982, 992, 996, 1024, 1126, 1205, 1370, 1398 ; par une virgule : 344.

Par un point d'exclamation : fin des v. 394, 597.

Par des points de suspension pour marquer une interruption : v. 155, après « Toutefois ».

– Remplacement d'un point :

Remplacement d'un point en fin de réplique par des points de suspension pour marquer une interruption : après « peine » (v. 169).

Par un point d'interrogation : fin des v. 24, 122, 132, 684, 1080, 1382.

Par un point d'exclamation : v. 1090.

Par une virgule après Frégonde (second titre).

– Remplacement d'un point-virgule :

Par un point : fin des v. 276, 380.

Par des points de suspension : fin du v. 818.

Par deux points : fin du v. 886 ; par un point d'exclamation : fin du v. 529.

– Adjonction d'un point d'exclamation après « Ah » (v. 459) et « hé » (v. 465).

LES RIMES

Remémorer/plorer : v. 15-16, 801-802.

Fois/soulois : v. 1149-1150.

Doit/attendoit : v. 1289-1290.

Seur/intercesseur : v. 1365-1366.

Honorer/plorer : v. 1421-1422.